

**ENTENTE RELATIVE À LA MODIFICATION DES DISPOSITIONS NATIONALES DE
LA CONVENTION COLLECTIVE**

INTERVENUE ENTRE

**LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES
SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)**

ET

LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (FTQ)

OCTOBRE 2022

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT :

Les dispositions nationales de la convention collective entrée en vigueur le 24 octobre 2021 et liant,

d'une part,

LE COMITÉ PATRONAL DE NÉGOCIATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX (CPNSSS)

et d'autre part,

LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE (FTQ)

sont modifiées de la façon suivante :

- 1. Le nom du médecin omnipraticien, Gilles Bastien, prévu aux notes de bas de page du sous-alinéa 3- du paragraphe 23.39 est modifié pour le suivant :**

Daniel Choinière

- 2. Le nom du médecin omnipraticien substitut, Daniel Choinière, prévu aux notes de bas de page du sous-alinéa 3- du paragraphe 23.39 est modifié pour le suivant :**

Pascal Rochette

- 3. La liste de l'alinéa 3 du paragraphe 23.39 est modifiée pour y ajouter les médecins-arbitres suivants :**

Orthopédie pour le secteur Est :

Garneau, Daniel, Québec

Latour, Marc-André, Québec

Morin, François, Québec

Orthopédie pour le secteur Ouest :

Beaumont-Courteau, Maxime, Laval

Kouncar, Nathalie, Laval

Masri, Khalil, Laval

Toueg, Jacques, Laval

Psychiatrie pour le secteur Ouest :

Hébert, Jean, Laval

Morin, Luc, Sherbrooke

La présente entente entre en vigueur à compter de la date de signature.

EN FOI DE QUOI LES PARTIES ONT SIGNÉ, LE 6^e JOUR DU MOIS DE mars 2023.

**LE SYNDICAT CANADIEN DE LA
FONCTION PUBLIQUE (FTQ)**

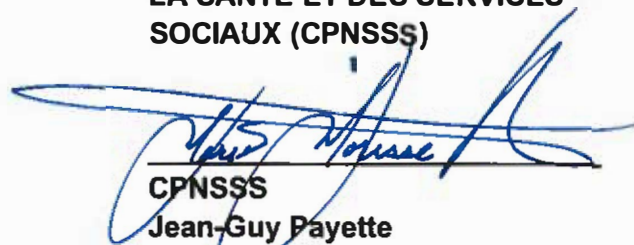


SCFP-FTQ




SCFP-FTQ

**LE COMITÉ PATRONAL DE
NÉGOCIATION DU SECTEUR DE
LA SANTÉ ET DES SERVICES
SOCIAUX (CPNSSS)**



CPNSSS
Jean-Guy Payette



CPNSSS
Louis Bourcier